

d'institutions fédérales. Nous cherchons à obtenir certaines garanties afin d'assurer l'épanouissement de nos communautés. On suggère, i.e. la F.F.H.Q. et la S.A.N.B, trois façons pour assurer la bonification des droits des Acadiens et des francophones à l'extérieur du Québec, dans le cadre du processus de la réforme constitutionnelle actuelle:

1. Que le Gouvernement fédéral appuie toute résolution de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick qui aurait pour but de modifier la constitution pour y faire inscrire comme caractéristique fondamentale du Nouveau-Brunswick le contenu de la loi sur l'égalité des communautés linguistiques officielles et le rôle d'en faire la promotion.
2. Obtenir une garantie de la part des provinces canadiennes qu'elles vont mettre en oeuvre les droits constitutionnels des francophones à l'extérieur du Québec en matière scolaire prévus à l'article 23 de la Charte.
3. Que dès la prochaine ronde des négociations constitutionnelles, l'on mette à l'ordre du jour la question des droits constitutionnels des minorités de langue officielle. On a indiqué à M. Robert Bourassa, lors de notre rencontre du samedi 7, que nous n'étions pas des sabotants de l'accord constitutionnel mais que nous voulions toujours des améliorations quant aux droits des francophones de l'extérieur du Québec et des Acadiens, disaient MM. Fontaine et Doucet.

Figure 1 - « Sommaire de l'évolution de la position de la Fédération des francophones hors Québec depuis le 3 juin 1987 », sur l'accord du lac Meech, fragment (APA, PR1996.0416/421)

AND TO THINK THAT THERE WERE SKEPTICS OUT THERE WHO  
THOUGHT WE WOULDN'T ACCOMPLISH A THING.



Figure 2 - Caricature de Kew, Edmonton Sun, 1986 (APA, PR1998.0870/118)

Imaginez qu'il y avait des sceptiques qui pensaient que nous n'aurions rien accompli...

La Déclaration d'Edmonton : Nous, les Premiers ministres provinciaux... prenons la ferme résolution et convenons par la présente d'aborder (en principe seulement)... la possibilité de discuter des sujets à être acceptés de commun accord... peut-être.



Figure 3 - Caricature de Kew, 1987 (APA, PR1998.0870/145)

Le Premier ministre de l'Alberta, Don Getty, tient une hache, tandis qu'un chef des Premières nations sculpte dans l'arbre les mots « Accord sur l'autodétermination », sous le panneau de la constitution et de Brian Mulroney, le Premier ministre du Canada, qui a des ailes.